

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté de nomination complémentaire d'un membre du Conseil d'administration du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) pour la période de législature 2013 - 2017

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP), du 29 janvier 2008 ;

vu l'arrêté de nomination des membres du Conseil d'administration du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) pour la période de législature 2013 – 2017, du 26 juillet 2013 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

arrête :

Nomination **Article premier** Monsieur Laurent Isch est nommé membre du Conseil d'administration du CNP, pour la fin période législative 2013 – 2017, en remplacement de Madame Violaine Blétry de Montmollin.

Entrée en vigueur et publication **Art. 2** ¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement et est valable jusqu'au 31 décembre 2017.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 4 avril 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président, *La chancelière,*
J.-N. KARAKASH S. DESPLAND